



AMCRA 2020

Un plan ambitieux pour une meilleure gestion des antibiotiques en Belgique

Les antibiotiques sont précieux pour la santé humaine et animale. Mais l'augmentation de la résistance aux antibiotiques courants est une menace tant pour la santé publique que pour le secteur de l'élevage. L'asbl AMCRA, une plateforme sectorielle qui regroupe tous les acteurs concernés, est chargée de coordonner la mise en place d'une politique durable en matière d'antibiotiques dans le secteur de l'élevage belge. Le plan AMCRA 2020 qui arrête les lignes directrices de cette politique a été présenté lors d'une conférence de presse.

L. Servais, awé asbl



Les trois groupes cibles où l'utilisation d'antibiotiques est la plus élevée sont les porcs, les poussins de chair et les veaux de boucherie.

RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES

Le rapport relatif aux chiffres de vente d'antibiotiques vétérinaires dans 26 pays européens (figure 1), indique qu'en 2013, la Belgique a reculé de la 6^e à la 7^e place de la liste. Suite aux premières initiatives prises dès 2007, une baisse de 11,8 % avait pourtant été enregistrée

lorsque l'on globalise les antibiotiques prescrits et les prémix. Toutefois, la période 2013-2014 a été marquée par un plancher voire une légère hausse de 1,1 % (figure 2). On observe le même plancher au niveau des antibiotiques les plus critiques. La comparaison du niveau de consommation belge avec d'autres pays comparables au niveau du type d'élevage comme les Pays-Bas, confirme que des progrès importants doivent et peuvent encore être réalisés.

50 % d'antibiotiques en moins

L'objectif est de réduire la consommation totale d'antibiotiques vétérinaires de 50 % de 2011 à 2020. A terme, l'objectif est d'exclure 100 % de la consommation inutile et de préciser des objectifs pour chaque espèce animale.

75 % des antibiotiques les plus critiques

Vu l'importance majeure, tant pour la santé humaine que pour la santé animale, des antibiotiques les plus critiques (quinolones et céphalosporines systémiques actives de 3^e et 4^e génération), l'objectif est une baisse de 75 % de la consommation de ces derniers de 2011 à 2020.

50 % d'aliments médicamenteux avec antibiotiques

La réduction de 50 % d'aliments médicamenteux avec antibiotiques doit être atteinte de 2011 à 2017. Pour atteindre cet objectif, dès 2016, la prescription d'aliments médicamenteux sera réservée au seul vétérinaire de guidance.

UN SYSTÈME GLOBAL DE COLLECTE DES DONNÉES

L'objectif est de quantifier et de espèce animale et catégorie au niveau de l'éleveur et du vétérinaire.



La comparaison du niveau de consommation belge en antibiotique avec celui d'autres pays comparables comme les Pays-Bas, confirme que des progrès importants peuvent être réalisés.

Figure 1 : évolution de l'utilisation d'antibiotiques à usage vétérinaire en Belgique

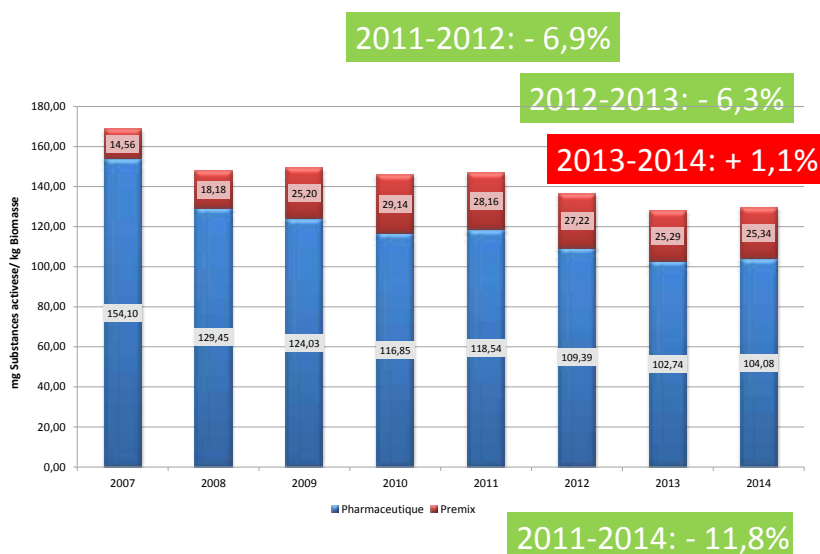
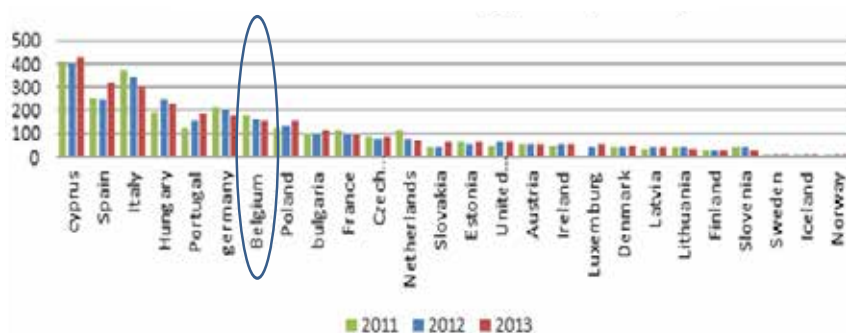


Figure 2 : utilisation d'antibiotiques à usage vétérinaire au sein de l'UE des 28/de l'Espace Economique Européen (en mg/UCP)



Début 2014, Belpork a déjà lancé un système de collecte des données pour le secteur porcin appelé Registre AB. L'AMCRA (unité scientifique) prend en charge la validation des données, leur analyse et l'édition des rapports semestriels vers les utilisateurs. Les producteurs sous label Certus, puis par la suite CodiPlanPlus, Colruyt et Delhaize (y compris AD) ont été tenus d'y adhérer. Ce suivi concerne 75 % du cheptel porcin belge.

La collecte de ces données sera obligatoire dès mai 2016 pour le porc, la volaille et les veaux de boucheries. Les trois groupes cibles où l'utilisation d'antibiotiques est la plus élevée sont en effet les porcs, les poussins de chair et les veaux de boucherie. L'élevage bovin étant moins intensif et l'âge plus élevé des animaux leur permettant de développer plus naturellement une meilleure immunité, on y utilise moins d'antibiotiques.

Ces systèmes de collecte des données peuvent être gérés par les secteurs ou par les autorités, pour autant qu'ils utilisent une méthodologie et des méthodes de calculs identiques, afin de pouvoir comparer les données entre elles et avec celles collectées dans les pays voisins. Les initiatives dans le secteur de la volaille et du bovin sont en voie d'élaboration. En Wallonie, le système Bigame prendra en charge le secteur bovin dans un premier temps puis, à plus long terme, les autres espèces de rente (voir page 19).

Toutes ces données sont centralisées dans une base de données commune fédérale appelée Sanitel-Med.

Comme c'est déjà le cas avec BelPork (Registre AB), les producteurs recevront régulièrement un rapport leur permettant par exemple de connaître leur consommation mensuelle, de se situer par rapport à d'autres éleveurs et de cerner le profil des antibiotiques utilisés, le niveau d'utilisation par type d'antibiotiques.

Un plan pour chaque exploitation

Un plan sanitaire et un plan d'approche devront être définis pour chaque exploitation sous guidance vétérinaire.



Des codes couleurs et alphabétiques ont été assignés aux antibiotiques afin de distinguer ceux peu (jaune, A), moyennement (orange, B) et fortement (rouge, C) à risques en termes d'apparition de résistance bactérienne en médecine humaine.

Le rapport sera une base pour permettre au producteur et au vétérinaire de guidance de corriger le tir lorsque nécessaire pour évoluer vers une gestion plus durable des antibiotiques. Le vétérinaire de guidance devra établir avec l'éleveur, un plan sanitaire en vue d'identifier les points critiques et d'optimiser la santé générale des animaux en agissant de manière préventive (améliorations de la gestion, de l'hébergement, de la biosécurité, de l'hygiène, de l'alimentation, du statut de vaccination, ...).

Le vétérinaire utilisera les antibiotiques après diagnostic, avec discernement et exclusivement pour des traitements justifiés (surtout pour ceux d'importance critique pour la santé humaine et animale). Il devra veiller à leur bon usage par l'éleveur.

Le plan d'approche précisera quant à lui quels antibiotiques peuvent être présents en réserve, comment ils doivent être conservés et pour quelles indications propres à l'exploitation ils peuvent être administrés, après diagnostic initial par le vétérinaire de guidance.

L'éleveur devra recevoir une formation suffisante concernant l'usage correct et responsable des médicaments vétérinaires.

Benchmarking des éleveurs et des vétérinaires

Sur base des données collectées dans les exploitations, des valeurs limites seront définies pour l'usage des antibiotiques par exploitation et par vétérinaire. Ensuite, un programme d'accompagnement sera développé pour inciter éleveurs et vétérinaires, là où cela s'avère nécessaire, à réduire l'usage d'antibiotiques.

Le contrôle sera également assuré via les cahiers des charges de certaines filières (auto-contrôle). Belplume (volaille) et Colruyt (porc) ont déjà intégré certaines recommandations d'AMCRA dans leur cahier des charges. Belpork va aussi adapter son cahier des charges dès janvier 2016.

A partir de 2016, les fournisseurs feront



En Wallonie, les éleveurs bovins seront suivis à travers le système Bigame. Les encodages se feront via les portails internet de l'ARSIA et de l'AWE, MEDINET (une application Smartphone pour vétérinaires) et les logiciels vétérinaires existants rendus compatibles, a expliqué Jean-Paul Dubois, le Directeur de l'Identification à l'ARSIA.

également l'objet d'un benchmarking et d'un suivi.

Pas d'antibiotiques pour la prévention, promotion des alternatives

L'industrie des aliments composés avait déjà durci ses règles, en cessant d'accepter, depuis le mois d'octobre dernier, les prescriptions pour la production d'aliments médicamenteux aux antibiotiques pour les porcs de boucherie de plus de 15 semaines. A partir d'octobre 2016, les fabricants pourront ajouter des antibiotiques dans les aliments uniquement s'ils disposent d'une prescription électronique communiquée par le vétérinaire de guidance, une formule jugée plus rapide et plus fiable.

Plus aucun antibiotique ne devrait comporter une indication préventive, à l'exception des usages pré- et périopératoires et des préparations de tarissement. La notice des produits concernés devrait être adaptée dans de brefs délais suite à une initiative européenne. L'industrie pharmaceutique suspendra également tout marketing concernant l'usage préventif des antibiotiques. L'intérêt et l'usage des vaccins, en tenant compte de la situation sanitaire de l'élevage, seront en revanche promus, tout comme les non-antibiotiques.

La sensibilisation, encore et toujours

AMCRA souhaiterait lancer une impor-

tante campagne de sensibilisation afin de continuer à informer tous les acteurs de la nécessité d'un changement au niveau de la consommation d'antibiotiques et de l'existence d'alternatives. Mais cela suppose de disposer des moyens financiers voulus. Des codes couleurs (**jaune - orange - rouge**) et alphabétiques ont été assignés aux substances actives présentes dans les antibiotiques. Ces codes couleur permettent de distinguer les antibiotiques peu (jaune, A), moyennement (orange, B) et fortement (rouge, C) à risques en termes d'apparition de résistance bactérienne en médecine humaine. Les antibiotiques de 3^e et 4^e génération, très puissants, qui sont utilisés en « ultime recours » en médecine humaine, à savoir les quinolones et les céphalosporines systémiques actives de 3^e et 4^e génération, ont reçu ce code couleur rouge. Les conditions d'utilisation associées aux codes couleurs et alphabétiques sont reprises de manière simplifiée dans le tableau 1.

Sauf motivation spécifique, les antibiotiques repris sous le code couleur orange et rouge ne pourront être prescrits que moyennant un examen de laboratoire et ceux disposant d'un code rouge que moyennant un test de susceptibilité aux antibiotiques. Si ce test de susceptibilité démontre que les antibiotiques jaune et orange ne sont pas efficaces, alors un antibiotique rouge est admis.

Tableau 1

Code couleur et alphabétique	Motif d'utilisation	Examen de labo complémentaire	Test de susceptibilité aux antibiotiques
Jaune (=A)	Curatif	De préférence	De préférence
Orange (=B)	Curatif	Condition	De préférence
Rouge (=C)	Curatif	Condition	Condition

Tableau 2

Code couleur et alphabétique	Réserve de 2 mois de l'éleveur *
Jaune (=A)	Oui
Orange (=B)	Oui
Rouge (=C)	Non **

* dans le cadre de la guidance vétérinaire avec contrat entre l'éleveur et le vétérinaire de guidance.

** prescrits ou fournis uniquement pour la poursuite d'un traitement déjà entamé, et ce pour maximum 5 jours.

AMCRA formule également un avis concernant la présence d'antibiotiques dans la réserve de 2 mois de l'éleveur. Cet avis est associé au code couleur du principe actif.

Le tableau 2 indique ce que révèlent les codes couleurs et alphabétiques concernant la présence dans la réserve de l'éleveur.

Transparence et contrôle

AMCRA appelle les autorités compétentes à mener des contrôles intensifs à propos des mouvements de médicaments chez les vétérinaires, les éleveurs, les pharmaciens et les fabricants d'aliments composés, de l'enregistrement correct dans les systèmes de collecte des données et de l'application de la législation en vigueur.

Surveillance de la résistance aux antibiotiques

L'apparition des résistances et qu'on l'associe aux données relatives à l'usage des antibiotiques devra être contrôlée via les données disponibles au sein des exploitations, des autorités, des instituts scientifiques, l'ARSIA/DGZ, des labos. Un travail d'harmonisation (tests, interprétation, ...) est également nécessaire au niveau des laboratoires.

BIGAME

En Wallonie les éleveurs porcins utiliseront le système Belpork existant et les éleveurs de volaille le système Belplume en cours de développement.

Les éleveurs bovins seront suivis à travers le système Bigame. Bigame est une initiative de l'ensemble des secteurs wallons concernés par l'élevage bovin (dont le Comité du lait, l'ARSIA l'awé, le monde vétérinaire et la FWA).

L'objectif est aussi de valoriser les outils d'encodage et de suivi déjà existants en vue de réduire autant que ce peut le travail administratif pour l'éleveur et le vétérinaire. Le secteur bovin nécessite en effet une approche spécifique car à la différence du porc et de la volaille, le suivi est davantage orienté vers l'animal pris individuellement plutôt que vers le lot d'animaux. Outre les données officielles liées à Sani-Med, des indicateurs plus spécifiques exploitables par l'éleveur et le vétérinaire au niveau du suivi sanitaire seront proposées. L'éleveur pourra par exemple sur base volontaire introduire des données complémentaires (motif du traitement, résultats d'analyse, antibiogrammes, ...). Des initiatives en ce sens ont déjà été prises comme par exemple le projet OSAM de prévention et de suivi des problèmes de santé mammaire visant, entre autres, à éviter l'utilisation systématique d'antibiotiques au tarissement. 250 exploitations wallonnes adhèrent déjà à ce type de suivi.

Les encodages se feront par plusieurs canaux à savoir :

- CERISE : le portail de l'ARSIA, et aussi par le portail de l'awé,
- MEDINET : une application Smartphone pour les vétérinaires;
- les logiciels vétérinaires existants rendus compatibles.



L'objectif de Bigame est de valoriser les outils d'encodage et de suivi déjà existants et de produire des indicateurs plus spécifiques comme ceux déjà proposés en vue de prévenir les problèmes de santé mammaire.

AMCRA

L'asbl AMCRA se profile comme centre de connaissance pour tout ce qui concerne l'utilisation et les résistances aux antibiotiques chez les animaux. La mission d'AMCRA est donc de collecter et d'analyser toutes les données concernant l'utilisation des antibiotiques et les résistances bactériennes en médecine vétérinaire en Belgique.

Dans son fonctionnement, AMCRA aspire à une participation maximale de toutes les parties concernées par cette problématique à travers un Comité consultatif élargi, qui se réunira au moins une fois par an pour formuler des conseils concernant son fonctionnement et ses initiatives et pour évaluer les résultats des différentes initiatives. Des membres du Comité consultatif seront également recrutés afin de composer des groupes de travail en fonction de sujets et de questions particulières.

L'asbl AMCRA a été fondée et est soutenue financièrement par les différents partenaires suivants :

- Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA).
- Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).
- Belgian Antibiotic Policy Coordination Committee (BAPCOC).
- Association Générale de l'Industrie du Médicament (AGIM, pharma.be).
- Agrofrent: 'Boerenbond' (BB), 'Algemeen Boerensyndicaat' (ABS), 'Fédération Wallonne de l'Agriculture' (FWA).
- Association Professionnelle des Fabricants d'Aliments Composés pour Animaux (APFACA).
- Le Conseil Régional Néerlandophone de l'Ordre des Vétérinaires (NGROD).
- La Faculté de Médecine vétérinaire, Université de Gand (UGent).



Evelyn De Graef, la coordinatrice de l'asbl AMCRA, le centre de connaissance pour tout ce qui concerne l'utilisation et les résistances aux antibiotiques chez les animaux.

UN ENJEU MAJEUR EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

Fin des années '90, la Belgique comptait apparemment parmi les gros consommateurs d'antibiotiques en médecine humaine, mais aussi plus tard en médecine vétérinaire. La Belgique a réagi en créant la Commission belge de coordination de la politique antibiotique (BAPCOC), une instance fédérale qui tend à promouvoir une utilisation appropriée des antibiotiques tant chez les humains que chez les animaux. Elle soutient également des initiatives pour la promotion de l'hygiène hospitalière. Les campagnes de sensibilisation du public ont eu un grand impact sur la prescription d'antibiotiques par les médecins de première ligne (diminution du nombre de prescriptions d'environ 33% entre 2000 et 2007). Ces campagnes nationales ont été à l'origine de la journée européenne d'information sur les antibiotiques, organisée tous les 18 novembre. Depuis l'OMS a décidé d'en faire la Semaine mondiale de sensibilisation au bon usage des antibiotiques, organisée pour la première fois dans le monde entier cette année. Pour plusieurs organismes qui font autorité dans le domaine, comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Forum économique mondial (WEF) et l'Union européenne (UE), l'antibiorésistance est reconnue comme étant l'un des plus grands défis de santé publique des décennies à venir, tant au niveau de la médecine humaine que vétérinaire, s'est réjoui Herman Goossens, le Président de BAPCOC lors du symposium organisé le 18 novembre. Certaines projections font état de plus de 10 millions de morts par an d'ici 2050 et d'un coût cumulatif de 100 milliards de dollars américains si aucune mesure n'est prise.

Le recours inapproprié à l'antibiothérapie en médecine humaine et vétérinaire et l'utilisation d'antibiotiques à des fins non thérapeutiques donnent un coup d'accélérateur à l'émergence et à la dissémination de microorganismes résistants. En ce qui concerne le monde d'élevage, outre les problèmes de résistance aux antibiotiques des animaux, le principal souci ne vient pas des résidus d'antibiotiques présents dans les denrées alimentaires mais du transfert de bactéries résistantes de l'animal à l'homme (E. coli, Salmonelles, ...) et du transfert de leur gène de résistance à d'autres bactéries présentes dans nos organismes. Le commerce mondial florissant et la mondialisation croissante des transports créent un climat favorable à la dissémination de bactéries résistantes entre les pays et les continents. De plus en plus de voix s'élèvent pour contrôler l'alimentation, que nous importons d'Asie ou d'Amérique Centrale ou du Sud, concernant la présence de bactéries résistantes (et pour les interdire le cas échéant), a précisé Herman Goossens.



Maggie De Block (Ministre Fédéral des Affaires Sociales et de la Santé Publique) en compagnie d'Herman Goossens.

LES MESURES PRISES PAR L'INDUSTRIE DES ALIMENTS COMPOSÉS

Début 2013, l'APFACA (l'Association Professionnelle des Fabricants d'aliments composés pour animaux) et l'AFSCA ont signé une convention concernant la production d'aliments médicamenteux. Le point crucial de cette convention concerne l'obligation dès la fin 2013, d'utiliser un mélangeur distinct dédié à la production d'aliments médicamenteux, à l'exception des vermifuges, de l'oxyde de zinc et des aliments sous forme de granulés pour lapins. Une contamination croisée étant inévitable durant la production et le transport d'aliments médicamenteux, la convention prévoit également, des seuils de tolérance, les mesures de gestion de la contamination croisée, le monitoring des niveaux des résidus et la collecte de données. De plus, chaque année, l'APFACA procède déjà au benchmarking des différents fabricants d'aliments médicamenteux, etc.



A partir d'octobre 2016, les fabricants ne pourront ajouter des antibiotiques dans l'alimentation animale que s'ils disposent d'une prescription électronique communiquée par le vétérinaire de guidance.

Le système de dosage de précision est une des deux mesures de maîtrise technique permettant de minimaliser la contamination croisée après la production des aliments médicamenteux (en première instance à base d'antibiotiques), prévues dans le cadre de ladite convention. Ce système exclut toute contamination croisée au niveau de la citerne du camion durant le transport d'aliments médicamenteux, car le mélange des substances actives se fait au moment de la livraison chez l'éleveur. La deuxième technologie – à appliquer dans l'usine même – est la mélangeuse en fin de ligne de production (juste avant le chargement).

L'industrie des aliments composés a encore durci ses règles en cessant d'accepter, depuis le mois d'octobre dernier, les prescriptions pour la production d'aliments médicamenteux aux antibiotiques pour les porcs d'engraissement de plus de 15 semaines. A partir d'octobre 2016, les fabricants ne pourront ajouter des antibiotiques dans l'alimentation animale que s'ils disposent d'une prescription électronique communiquée par le vétérinaire de guidance. Il y a quelques années déjà, l'APFACA s'est lancée dans un projet ayant pour but de développer un système de prescriptions électroniques. Par rapport au format papier, la prescription électronique offre comme avantage une meilleure lisibilité, un gain de temps, une économie budgétaire et un contrôle plus poussé !

Un premier logiciel permettait aux vétérinaires d'envoyer à partir d'un appareil mobile les ordonnances pour la production d'aliments médicamenteux directement au fabricant. Ce système a évolué en 2015 vers une nouvelle application pour tablette et/ou smartphone. De plus, l'APFACA a été reconnue comme prestataire de service autorisé pour l'archivage et l'horodatage électronique.

Toujours dans le cadre de la réduction de l'utilisation des antibiotiques, l'usage d'oxyde de zinc peut offrir une solution partielle (temporaire). Depuis 2013 l'oxyde de zinc est autorisé sous forme de prémélange médicamenteux pour le traitement des problèmes de sevrage chez les porcelets (se substituant à la colistine). Et c'est afin de garantir l'équilibre environnemental, que l'APFACA a mis en place en 2013 la Convention zinc visant à réduire la concentration totale du zinc dans les aliments complets pour porcs d'engraissement (> 23 kg) mis sur le marché belge. Au lieu de la limite maximale légale de 150 ppm, une norme de 110 ppm de Zn est suivie et ceci a résulté dans une diminution substantielle de l'excrétion totale de Zinc par de lecteur porcin en Belgique.

LES TECHNICIENS DE L'AWÉ

Que vous soyez éleveurs de porcs, de volailles ou de bovins, les techniciens de l'awé sont à votre disposition pour vous aider à identifier les points critiques de votre management afin d'optimiser la santé générale des animaux en agissant de manière préventive afin de réduire l'usage des antibiotiques.

Pour plus d'infos : Ciney : 083/23.06.11 – Herve 057/69.35.20.